

MANDAT DES RESSOURCES TERRITORIALES EN SOINS INFIRMIERS ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DU PLAN MINISTÉRIEL SUR LES TROUBLES NEUROCOGNITIFS MAJEURS

Une des composantes du Plan ministériel sur les TNCM est l'obligation des CISSS et des CIUSSS d'avoir des ressources territoriales en soins infirmiers et en travail social qui soutiennent les équipes cliniques par une approche interdisciplinaire et une collaboration interorganisationnelle. Elles préconisent l'intégration des meilleures pratiques cliniques en GMF, en SAD, dans les services gériatriques spécialisés et auprès des partenaires communautaires.

L'affichage et l'octroi de ces postes sont sous la responsabilité des CISSS et des CIUSSS.

Fonctions communes aux ressources territoriales travailleurs sociaux et infirmières

Sommaire des fonctions

La fonction principale est d'assurer le rehaussement des pratiques et d'améliorer la collaboration interprofessionnelle par la formation et le mentorat de tous les professionnels qui participent à la mise en œuvre du Plan ministériel sur les TNCM.

Cette fonction comprend notamment les actions suivantes :

- Assurer un leadership dans l'appropriation du processus clinique interdisciplinaire;
- Effectuer les suivis et le mentorat dans un objectif d'appropriation et de consolidation des acquis;
- Agir à titre de personne-ressource auprès des intervenants en GMF et de ceux des services de proximité et des services spécialisés sur son territoire;
- Faciliter la collaboration et la concertation avec les partenaires communautaires.

Formation et mentorat

- Développer un plan de formation à l'aide des outils fournis dans le Plan ministériel sur les TNCM et les données probantes, en collaboration avec les experts des CIUSSS, des instituts universitaires de gériatrie et des centres d'excellence sur le vieillissement sur son territoire du RUISSS.
- Mettre à jour les contenus des formations en fonction des données probantes.
- Assurer le maintien des meilleures pratiques.
- Préparer, organiser et dispenser des sessions de formation et de mentorat aux infirmières, aux travailleurs sociaux et autres professionnels des GMF, y compris les médecins.

Enseignement et recherche

- Contribuer à la diffusion des connaissances sur les TNCM auprès des étudiants des programmes d'enseignement des services de santé et des services sociaux, entre autres par la bonification des contenus de formation des établissements d'enseignement.
- Collaborer à des projets de recherche clinique en partenariat avec les centres de recherche.
- Rendre accessibles les résultats de la recherche aux intervenants des différents milieux et favoriser leur application.
- Faire l'animation et agir à titre de conférencière lors de colloques et de congrès.

Qualité des soins et des services

- Intervenir lorsqu'un écart dans l'application du processus clinique interdisciplinaire en première ligne est noté afin d'aider à corriger la situation par la formation et le mentorat.
- Participer au déploiement des attentes ministérielles.
- Documenter les écarts observés en lien avec la trajectoire de soins et de services; les présenter au comité de pilotage.

Autres activités

- Participer aux comités locaux en place en lien avec la trajectoire de soins et de services.
- Contribuer activement à la mise en place et à l'animation des communautés de pratique.
- Participer aux différents projets et aux groupes de travail en lien avec des thématiques précises.
- Participer aux colloques et aux journées de formation.

Éléments facilitant le transfert des connaissances et des bonnes pratiques

- Dynamisme et initiative.
- Habilités de communication.
- Diplomatie et jugement.
- Leadership et autonomie.
- Actualisation des connaissances pratiques et théoriques.

Précisions

- La ressource territoriale n'a pas de dossiers assignés et ne fait pas de suivi de patients. À l'instar des conseillères cliniques et des spécialistes en activités cliniques, elle est en soutien et conseille les intervenants de première ligne. Toutefois, elle peut exceptionnellement, dans certaines situations et dans une optique d'être au fait des pratiques sur le terrain, être appelée à contribuer à l'évaluation et au suivi de cas complexes en GMF ou en clinique de cognition.
- Elle dispose d'un soutien administratif pour l'organisation de son travail (réunions, formations, etc.).

Durée du mandat

- Poste permanent.

MANDAT DES RESSOURCES TERRITORIALES EN SOINS INFIRMIERS ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DU PLAN MINISTÉRIEL SUR LES TROUBLES NEUROCOGNITIFS MAJEURS – ANNEXE

Description de l'exercice de la profession infirmière

Selon la Loi sur les infirmières et les infirmiers

SECTION VIII

EXERCICE DE LA PROFESSION

36. L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, à prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir et de rétablir la santé de l'être humain en interaction avec son environnement et de prévenir la maladie ainsi qu'à fournir les soins palliatifs.

Activités professionnelles des infirmières :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/i-8>

Description de l'exercice de la profession de travailleur social

Champ d'exercice des travailleurs sociaux

« Évaluer le fonctionnement social, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre ainsi que soutenir et rétablir le fonctionnement social de la personne en réciprocité avec son milieu dans le but de favoriser le développement optimal de l'être humain en interaction avec son environnement. »¹

Parmi les activités professionnelles, certaines sont réservées aux travailleurs sociaux, dont celle de procéder à l'évaluation psychosociale d'une personne dans le cadre des régimes de protection du majeur ou du mandat de protection. La clientèle TNCM est touchée directement par cette pratique, puisqu'elle requiert souvent des mesures de protection ou certaines mesures alternatives.

<https://www1.otstcfq.org/>

¹ Le référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de travailleuse sociale ou travailleur social au Québec, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, OTSTCFQ, 2012, 79 p.